

ANCRES : CONSOLIDATION DU STATUT DE CHERCHEUR OU CHERCHEUR-CRÉATEUR (relève professorale)¹

Ce concours est lié à la poursuite des activités de recherche² ou de recherche-crédation de la relève professorale.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

1. Objectifs

- Assurer le développement d'activités de recherche ou de recherche-crédation permettant de consolider le statut de chercheur ou chercheur-crédateur sur les plans national et international (rédaction d'un article, démarrage de projet, mobilisation des connaissances, etc.);
ou
- Octroyer un financement de « passage », c'est-à-dire un montant qui permettra de maintenir ou de compléter certaines activités de recherche et de recherche-crédation lorsqu'une subvention de recherche est terminée, ou sur le point de l'être, et qu'aucune autre n'a été encore obtenue;
ou
- Améliorer la capacité à obtenir rapidement du financement externe;
et
- Accroître la formation à la recherche et le soutien financier pour les personnes étudiantes des cycles supérieurs par leur participation aux travaux de recherche.

La participation à des colloques et le soutien à l'organisation de colloques, journées d'étude et séminaires, de même que l'aide à la publication (traduction, frais d'édition, frais de libre accès), ne sont pas des activités admissibles dans le cadre de ce concours. Pour l'aide à la publication, veuillez déposer une demande au concours [PAFARC – Publier](#).

2. Conditions d'admissibilité

- Occuper un poste régulier de professeur-e à la Faculté de communication de l'UQAM depuis moins de six ans au moment du dépôt de la demande;

¹Les fonds pour ce programme proviennent du Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC) de l'UQAM. Le PAFARC est conçu comme un outil de développement des fonctions de recherche, de création et de formation supérieure dans l'Université. Il a pour objet de servir de levier pour les chercheur-e-s de l'UQAM regroupés au sein des départements, d'équipes et de centres de recherche tant sur le plan de l'organisation de leurs activités de recherche que sur le plan du financement de la recherche.

Les fonds octroyés aux facultés dans le cadre de ce programme sont répartis par le Service de la recherche et de la création (SRC) selon une formule qui évalue le rendement en recherche de chacune des facultés.

² Le terme *recherche* est inclusif de différentes formes de recherche : intervention, collaborative, action ou participative.

- Ne jamais avoir obtenu de fonds dans le cadre des [concours PAFARC facultaires](#) pour la relève professorale *Positionner* (dépôt à des organismes subventionnaires) ou *Ancrer* (consolidation du statut de chercheur ou chercheur-créateur).

3. Critères d'évaluation

- Pertinence des activités de recherche ou de recherche-crédation proposées pour la consolidation du statut de chercheur ou chercheur-créateur (chercheur·e principal·e, premier auteur, première auteure, etc.);
- Effet de levier sur les activités favorisant une nouvelle demande de financement auprès d'organismes externes;
- Qualité de la formation à la recherche et à la recherche-crédation des personnes étudiantes;
- Le cas échéant, justification de l'achat d'équipements comme dépense nécessaire à la réalisation de l'activité de recherche proposée.

4. Valeur et durée

Le montant maximal accordé est de 5 000 \$.

La subvention couvre une période maximale de 24 mois. Un bilan de l'utilisation des fonds devra être soumis à l'issue de la période.

Le cas échéant, des démarches auprès du Comité institutionnel d'éthique de la recherche sur les êtres humains ([CIEREH](#)) devront être entreprises dès la confirmation de l'octroi.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Rémunération du personnel de recherche (l'embauche de personnes étudiantes est à privilégier)
- Services professionnels et techniques (incluant artistes professionnels)
- Matériel et fournitures de recherche
- Frais de déplacement et de séjour pour la recherche ou la diffusion de résultats
- Achat d'équipements **essentiels** à la réalisation de l'activité de recherche proposée (à noter que l'achat d'équipements constitue une dépense exceptionnelle sans laquelle la faisabilité du projet serait compromise)

RÈGLES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'UTILISATION DU FINANCEMENT

Aucun dégrèvement n'est accordé dans le cadre de ce programme.

Les fonds obtenus dans le cadre de ce concours **ne peuvent pas servir** à couvrir les honoraires ou les frais de déplacement et de séjour de présentatrices ou présentateurs ou de conférencières ou conférenciers, ni à l'organisation de colloques, de conférences ou de journées d'étude.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Le dossier complet est constitué des **deux éléments suivants regroupés dans un seul fichier au format PDF** :

1. Formulaire de demande PAFARC – *Ancre*;
2. Curriculum vitae : veuillez utiliser un curriculum vitae formaté selon les consignes d'un organisme subventionnaire externe (ex. CV CRSH, CVTO, CV FRQ)³ (obligatoire : engagement de la *Planification de carrière en recherche*).

Le dossier complet doit être acheminé électroniquement à : field.ann-marie@uqam.ca.

Le Comité de la recherche et de la création de la Faculté de communication est responsable d'évaluer les dossiers et d'approuver le versement des fonds.

Dépôt du dossier : selon le calendrier des rencontres du Comité de la recherche et de la création.

RENSEIGNEMENTS

Catherine Montgomery

Vice-doyenne à la recherche et à la création
Faculté de communication
montgomery.catherine@uqam.ca

Ann-Marie Field

Conseillère à la recherche
Faculté de communication
field.ann-marie@uqam.ca

³ Veuillez consulter le *Guide de rédaction du CV de recherche (FC)* (voir l'onglet «financement de la recherche» dans la [boîte à outils pour la recherche](#) sur le site de la Faculté).